

HMONP DOSSIER ACTE DE CANDIDATURE – MSP



ACCES A LA FORMATION EN VUE DE L'OBTENTION DE
L'HABILITATION A L'EXERCICE DE LA MAITRISE
D'ŒUVRE EN SON NOM PROPRE

6 quai François Mitterrand
BP 16202
44262 NANTES CEDEX 2
ensa@nantes.archi.fr
www.nantes.archi.fr

HMONP

(Arrêté du 10 avril 2007 relatif à l'habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre)

Contacts :

☎ 02 40 16 01 33
pedagogie@nantes.archi.fr

DOSSIER DE CANDIDATURE

(études – expériences professionnelles – acquis personnels)

AVIS DE LA COMMISSION

- ☐ Favorable
☐ Défavorable

ANNÉE 2025/2026

Dossier à déposer à l'ENSA Nantes via Taïga avant le 19 octobre 2025 Aucun complément ne sera accepté après la date limite de remise du dossier de candidature.

CANDIDAT :

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom :

Nom Marital :

Prénom : Nationalité :

Date et lieu de naissance :

Adresse complète – n° et rue (ou lieu-dit) :

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Email :

01

DIPLOME D'ARCHITECTURE

(Arrêté du 10 avril 2007 relatif à l'habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre)

TITULAIRE D'UN DIPLOME D'ETAT D'ARCHITECTE D'UNE ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE SOUS TUTELLE DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Diplôme d'architecte diplômé d'Etat obtenu le à l'école nationale supérieure d'architecture de

Nombre d'années d'études effectuées pour l'obtention du diplôme :

TITULAIRE D'UN DIPLOME EN ARCHITECTURE OU D'UN TITRE FRANÇAIS OU ETRANGER ADMIS EN DISPENSE OU EN EQUIVALENCE

Intitulé du titre ou diplôme :

obtenu le à (établissement fréquenté) :

Ville Pays.....

Nombre d'années d'études effectuées pour l'obtention du diplôme :

02

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE DE LA HMONP

Important : L'accès à cette formation est subordonné à la justification d'une activité professionnelle dans un lieu réel d'exercice de la maîtrise d'œuvre.

1 – Renseignements administratifs :

Nom de la structure d'accueil :

Code NAF ou APE :

N° d'inscription à l'ordre des architectes :
adresse.....

Code postal..... Ville.....

Représentée légalement par : TITRE

☐ contrat de travail ou ☐ promesse d'embauche

Date et durée de la mise en situation professionnelle
(6 mois de contrat minimum à temps plein à faire coïncider au maximum avec la durée de la formation)

Type de contrat : ☐ CDD ☐ CDI (Joindre obligatoirement les justificatifs)

Statut de l'emploi (se référer au contrat de travail)

Coefficient (se référer au contrat de travail ou fiche de paie)

Rémunération mensuelle brute€

2 – Description détaillée des missions qui vous seront confiées au sein de l'entreprise :

.....
.....
.....

02

SUITE

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE DE LA HMONP

Description détaillée des missions qui vous seront confiées au sein de l'entreprise.

Pour rappel, la formation doit permettre au postulant d'acquérir, d'approfondir ou d'actualiser ses connaissances dans trois domaines spécifiques :

- Les responsabilités personnelles du maître d'œuvre
- L'économie du projet
- Les réglementations, les normes constructives, les usages...

A LE TUTEUR STRUCTURE D'ACCUEIL
(signature)

03

PROJET PROFESSIONNEL

Rédiger un texte synthétique présentant votre projet professionnel de maîtrise d'œuvre en nom propre, vos objectifs et intention

04

Expériences professionnelles, acquis personnels (stages, implications associatives,...) et autres formations

Années	Lieux d'exercice	Descriptif

Je soussigné(e) _____
Certifie l'exactitude des renseignements et des documents fournis dans ce dossier.

Fait le

Signature :

Pièces à fournir MSP via Taïga

Copie de la carte d'identité ou du passeport

Copie du diplôme ou de l'attestation de diplôme Architecte d'Etat Français ou titre admis en dispense ou en équivalence

Les justificatifs d'inscription à l'Ordre des Architectes de la structure employeur

Copie du contrat de travail (CDD ou CDI) ou promesse d'embauche
(6 mois de contrat minimum à temps plein à faire coïncider au maximum avec la durée de la formation)

CV détaillé

La convention MSP à compléter et à signer
(Après le début de la formation un rapport de suivi de mise en situation professionnelle sera à compléter)

Ou en l'absence de la convention MSP, une lettre du responsable de la structure d'accueil confirmant son engagement à accueillir l'ADE salarié conduisant à l'HMONP, précisant le nom du tuteur, architecte praticien (inscrit au tableau de l'Ordre des Architectes) et le projet de déroulement de la mise en situation professionnelle (détail des missions).

Les ADE effectuant une MSP à l'étranger doivent transmettre les documents relatifs à leur structure d'accueil traduits en français (contrat de travail, inscription à l'Ordre des Architectes de leur structure d'accueil et de leur pays d'exercice...)

Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.

Un protocole pour la préparation à L'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) 2025/2026 vous sera demandé après la sélection.